

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. DES MEMBRES D'AL ISLAH RISQUENT UN PROCÈS INIQUÉ

Plus de 70 Émiriens sont actuellement en détention, en raison, semble-t-il, de leur lien avec l'Association pour la réforme et l'orientation sociale (Al Islah), une organisation non violente. Le 4 mars prochain, une soixantaine d'entre eux seront jugés devant la Cour de sûreté de l'État. On ignore où se trouvent ces personnes, qui n'ont pas le droit de s'entretenir avec des avocats ; selon certaines informations, certaines, voire toutes, sont victimes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 4 mars 2013, 94 Émiriens comparaitront en justice, dont une soixantaine de membres d'Al Islah et jusqu'à 14 parentes de détenus libérées sous caution. D'autres personnes, dont nous ignorons l'identité, seront également jugées. Parmi les 70 détenus ayant un lien avec Al Islah figurent au moins trois prisonniers d'opinion : **Mohamed al Mansoori** et **Mohamed Abdullah al Roken** – tous deux avocats spécialistes des droits humains, arrêtés respectivement les 16 et 17 juillet 2012 – et leur représentant légal **Salem al Shehhi**, interpellé le 18 juillet 2012 dans les bureaux du procureur de la Sûreté de l'État, où il s'était rendu pour obtenir des informations sur ses clients.

Figure aussi **Mohammed Salim al Zumor**, étudiant âgé de 19 ans incarcéré depuis décembre dernier, qui est le plus jeune du groupe. On peut également citer l'universitaire **Hadeef al Owais**, juriste et professeur à l'université appréhendé en septembre 2012, qui avait déclaré vouloir défendre les détenus. Le juge **Mohammed Saeed al Abdouli**, qui présidait auparavant une cour d'appel pénale à Abou Dhabi, a été arrêté en octobre 2012. Le 27 janvier dernier, le procureur général des Émirats a déclaré que les 94 accusés seraient jugés pour des infractions liées à une tentative de renversement du gouvernement, mais les avocats de la défense n'ont pas été informés de la nature exacte des charges retenues contre leurs clients.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à relâcher immédiatement et sans condition tous les individus incarcérés uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions ou pour avoir mené leurs activités professionnelles, et à veiller à ce que tous les autres détenus soient inculpés et jugés sans délai dans le respect total des normes internationales en matière d'équité des procès ;
- engagez-les à révéler immédiatement aux familles et aux avocats des détenus où se trouvent ces derniers, et à veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture et d'autres mauvais traitements, et puissent contacter les avocats de leur choix ainsi que leurs proches, et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 AVRIL 2013 À :

Vice-président et Premier ministre

Shaikh Mohammad bin Rashed Al-Maktoum

Office of the Prime Minister

POB 2838, Dubai, Émirats arabes unis

Fax : +971 4 3531974

Courriel via site Internet :

<http://www.uaepm.ae/en/communicate/index.htm>

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monsieur
le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur

Lt-General Sheikh Saif bin Zayed Al-Nahyan

Human Rights Directorate

POB 398, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : +971 4 3981119

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monsieur
le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice

Hadeef bin Jua'an Al Dhaheri

Ministry of Justice

Al Khubirah, Sector 93, Street 5

POB 260, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : +971 2 6810680

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur
le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 214/12.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE25/007/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. DES MEMBRES D'AL ISLAH RISQUENT UN PROCÈS INIQUÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'Association pour la réforme et l'orientation sociale (Al Islah) est une organisation pacifique fondée en 1974 qui se consacre aux débats politiques pacifiques aux Émirats et prône un plus grand respect des préceptes islamiques. À la connaissance d'Amnesty International, elle n'a jamais recouru à la violence ou préconisé des actions violentes. Sultan al Qasimi, qui préside cette association, est en détention depuis son arrestation en avril 2012. En juillet dernier, Ahmed al Zaabi, ancien juge et membre d'Al Islah, a été sanctionné de deux peines d'emprisonnement de six mois et d'une amende par un tribunal d'Abou Dhabi qui l'a déclaré coupable de fraude, une infraction apparemment motivée par des raisons politiques. Cet homme semble subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements en détention. Le 20 février 2013, une cour d'appel a annulé les peines de prison prononcées contre lui mais a confirmé l'amende.

En juillet 2012, les autorités émiriennes ont avancé qu'un groupe « basé à l'étranger » menaçait la sûreté de l'État. Ces allégations ont coïncidé avec le début d'une seconde vague d'arrestations, qui s'est poursuivie jusqu'en décembre. Les familles des individus appréhendés ignorent où se trouvent ceux-ci, et ne peuvent que rarement consulter des avocats. Les autorités menacent d'arrêter des proches de détenus, et un avocat fait l'objet d'une campagne de dénigrement dans les médias nationaux. Certains de ses employés ont été victimes de harcèlement, tandis que d'autres ont été expulsés pour d'obscures raisons de « sécurité ».

Toutes ces personnes placées en détention peuvent rarement voir leurs avocats et leurs familles. Elles y ont été autorisées pour la première fois en novembre 2012, puis les 20 et 21 février dernier. Ces rencontres ont eu lieu à chaque fois dans les bureaux du procureur de la sûreté de l'État, en présence, semble-t-il d'un représentant du parquet, ce qui est contraire à la législation émirienne et aux normes internationales en matière d'équité des procès.

Selon certaines informations non confirmées, certains de ces détenus sont victimes de torture ou d'autres mauvais traitements physiques et/ou psychologiques. Parmi eux figurent Rashid al Roken et Abdallah al Hajeri, soit le fils et le gendre de Mohamed Abdullah al Roken. En janvier 2013, environ 10 parentes de détenus membres d'Al Islah ont été questionnées, parfois jusqu'à quatre heures, en l'absence d'un avocat.

Les Émirats arabes unis sont devenus partie à la Convention des Nations unies contre la torture en juillet dernier, sans reconnaître la compétence du Comité contre la torture à enquêter sur les allégations de torture.

En janvier 2013, la veille d'un examen de la situation des droits humains dans ce pays, effectué par les Nations unies, les autorités ont annoncé que 94 personnes seraient poursuivies en justice pour avoir tenté de renverser le régime. Le procès (affaire n° 17/2013) débutera le 4 mars 2013. Au moment où nous écrivons, malgré la détention prolongée de ces personnes, leurs avocats n'ont toujours rien reçu concernant ces affaires. Jusqu'à 14 femmes libérées sous caution figurent parmi les 94 prévenus.

Le 18 février 2013, des proches de détenus ont adressé une lettre ouverte à la communauté internationale, dans laquelle ils expriment leur angoisse quant au fait de ne pas pouvoir rendre régulièrement visite à leurs parents incarcérés, et laissent penser que bon nombre de ces derniers ont été placés à l'isolement. Ils condamnent aussi la campagne de diffamation dont sont victimes des détenus incapables de se défendre.

Depuis des années, Amnesty International fait part de ses craintes quant à l'injustice et au non-respect des normes internationales d'équité qui caractérisent les procès aux Émirats. Pour en savoir plus, consultez le rapport *Émirats arabes unis : l'observatrice qui assiste au procès de cinq militants constate des irrégularités de procédure flagrantes*, 31 juillet 2012, <http://www.amnesty.org/fr/news/uae-trial-observer-finds-flagrant-flaws-uae-5-case-2011-11-03>.

Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, s'est exprimé au sujet de la répression menée par les autorités émiriennes en 2012 (vidéo disponible sur http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=zju9jBBOAg).

Noms : 94 Émiriens, dont Mohammed al Mansoori, Mohammed Abdullah al Roken, Salem al Shehhi, Mohammed Saeed al Zumor, Hadeef al Owais et Mohammed Saeed al Abdouli

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 214/12, MDE 25/002/2013, 28 février 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

